Image not found or type unknown

Bail commercial et révisio nde charges EDF

Par **juris59**, le **30/07/2014** à **20:51**

Bonsoir,

Nous occupons des locaux de 220 m2 dans un ensemble de bureaux (plusieurs entreprises). Nous venons de recevoir une facture de régularisation de nos charges locatives. Dedans il y a une régularisation pour 11K€ d'électricité. Cependant, en aucun cas, nous n'avons un compteur spécifique à notre local. Donc la régularisation nous semble arbitraire. Par ailleurs, notre provision pour charges est revaloriser sur la même base.

A t on les moyens de contester ?
J.L.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés